

Cahier de perspectives

Pour une société solidaire et féministe

Femmes—Familles — Diversité sexuelle et de genre

Par le comité de l'enjeu 4 Tel qu'adopté par la Commission politique Mise à jour du 23 novembre 2014

Pour une société solidaire et féministe

Femmes—Familles — Diversité sexuelle et de genre

La transversalité de la place des femmes à Québec solidaire a été établie dès la fondation du parti par l'inclusion de la dimension féministe dans notre <u>Déclaration de principes</u>. Or, non seulement Québec solidaire se veut un parti politique féministe, mais il cherche, comme parti, à contribuer à la transformation sociale du Québec pour en faire une société solidaire et féministe.

Cet objectif passe par la transformation des rôles sexués et de genres et par la lutte contre les stéréotypes, tant à l'égard des hommes et des femmes qu'envers les personnes issues de la diversité sexuelle. Il passe aussi par la lutte contre la pauvreté des femmes, contre l'hypersexualisation, contre la violence et l'exploitation sexuelle et par une avancée plus juste et équitable des femmes sur le marché du travail. Il faut également se préoccuper des aspects spécifiques de la santé des femmes, de leur pouvoir dans l'espace démocratique de même que de l'appui aux luttes des femmes autochtones. Cet objectif nécessite aussi un regard sur les familles.

Un grand merci aux 75 cercles citoyens tenus en 2013, qui ont contribué à nourrir la réflexion pour l'élaboration de ce cahier. Vingt-trois grandes orientations sont soumises à la discussion des instances de notre parti pour adoption finale au Congrès de mai 2015. Précisons toutefois que certaines propositions des cercles citoyens n'ont pas été retenues pour l'une ou l'autre des quatre raisons suivantes : il s'agissait d'une position qui fait déjà partie du programme de QS, d'un élément de plateforme plutôt que de programme, d'une position contraire à celles déjà adoptées ou d'un thème qui doit être traité à une autre étape (ex. enjeu 5).

*

Au cours des prochaines semaines, et ce **jusqu'au dimanche 29 mars à minuit**, les instances de Québec solidaire auront donc l'occasion de débattre des propositions contenues dans ce cahier, de proposer des amendements à l'aide du *formulaire pour les amendements* et les nouvelles propositions. Il est encore possible de référer aux textes du <u>cahier de participation</u>, présentant chacun des thèmes. Le cahier de participation contient également les mesures déjà adoptées par QS sur les mêmes thématiques (pp.77-96, ou <u>Annexe 2</u>).

Les balises suivantes sont suggérées dans le cadre de vos débats en assemblée :

Éliminer les idées de niveau « plateforme »

En mars 2011, le Congrès a adopté une <u>définition du programme</u> et d'une « plateforme ». En bref, le programme énonce des orientations à long terme (10 ou 20 ans), alors que la plateforme doit être réalisable à court terme, lors d'un mandat électoral (1 à 5 ans) et tient

compte de la conjoncture immédiate. Les propositions très précises et détaillées sont souvent « de niveau plateforme » et n'ont pas leur place dans le programme, qui vise plutôt à énoncer les grands principes ou orientations auxquelles les propositions détaillées répondront de manière spécifique. Plusieurs propositions reçues à la suite des cercles citoyens ne figurent pas dans le présent cahier pour cette raison. Toutefois, toutes les contributions reçues sont conservées; elles pourront être utiles dans d'autres circonstances et parfois même référées à d'autres instances.

Ne pas proposer des orientations déjà adoptées

Lors des élections de 2007 et 2008, Québec solidaire n'avait pas de programme, c'est pourquoi les engagements électoraux adoptés à cette occasion étaient très exhaustifs. On y trouvait côte à côte des éléments de nature programmatique et des éléments de plateforme. À cela se sont ajoutés depuis les éléments de programme adoptés lors des Congrès d'orientation sur les enjeux 1, 2 et 3, ainsi que la plateforme électorale de 2012, qui a été bonifiée à l'approche des élections de 2014. Tout ce qui a déjà été adopté, tant dans les engagements électoraux qu'aux Congrès d'orientation sur le programme, demeure et n'est donc pas soumis à nouveau au débat. Ces positions déjà adoptées sont à l'Annexe 2 (pages 77 à 96) du cahier de participation. D'autre part, les questions touchant les femmes et la justice, de même que le droit familial, devraient être traitées dans le cadre de l'enjeu 5.

Choisir des amendements de fond plutôt que de forme

Bien entendu, les propositions sont toujours perfectibles. Si c'est au plan des idées, parfait! Si c'est au plan de la forme, les suggestions et corrections sont les bienvenues; toutefois, elles ne seront pas traitées comme des amendements. Elles seront intégrées à la proposition de départ chaque fois que c'est pertinent.

Pour un débat satisfaisant

Il y a des propositions qui sont faciles à adopter : tout le monde est d'accord. Il en va autrement des propositions plus controversées. Par ailleurs, l'expérience vécue dans les précédents congrès d'orientation a démontré qu'il y un nombre maximum de propositions dont on peut débattre durant une fin de semaine. Pour un débat de qualité et pour en arriver à traiter tous les sujets soumis au vote, il faut apprendre à se limiter. Les propositions seront plus facilement retenues si elles sont de nature à faciliter les consensus ou à clarifier les débats.

Personnes ressources

Les membres du comité de l'enjeu 4 sont disponibles pour agir à titre de personnes resources sur l'un ou l'autre des thèmes du cahier lors de vos débats en assemblée, il suffit de vous adresser à enjeu4@quebecsolidaire.net.

Pour une société solidaire et féministe Femmes - Familles - Diversité sexuelle et de genres

Table des matières

Information et échéance	2
Liste des propositions	5
1. Propositions communes	6
2. Femmes et mondialisation	8
3. Pauvreté et travail	9
4. Femmes et santé	12
5. Femmes, pouvoir et démocratie	14
6. Une politique féministe au regard des familles	17
7. Services éducatifs à la petite enfance	19
8. Hypersexualisation, violences et prostitution/travail du sexe	21
9. Diversité des orientations et des identités sexuelles et de genres	25
10. Femmes autochtones	30
11. Femmes, familles et économie	32
Liste des références Internet citées dans le texte	34

Liste des propositions

1	Transformation des rôles sociaux et des mental	Transformation des rôles sociaux et des mentalités		
2	Soutien à la Charte mondiale des femmes	Soutien à la Charte mondiale des femmes		
3.1	Sortir les femmes de la pauvreté	Sortir les femmes de la pauvreté		
3.2	Soutien aux femmes immigrantes			
3.3	Reconnaissance réelle du travail fait par les fem	Reconnaissance réelle du travail fait par les femmes		
3.4	Des ressources adéquates			
4.1	Santé des femmes	Santé des femmes		
4.2	Santé mentale			
5.1	Mesures incitatives pour la participation des femmes en politique			
5.2.1	La démarche de la Constituante et les femmes			
5.2.2	Contenu de la Constitution et valeurs féministes			
6.1	Vers une loi-cadre sur la famille			
6.2	Reconnaissance et valorisation des différents modèles familiaux			
7.	Principes pour une politique des services à la petite enfance			
8.1	Lutte contre l'hypersexualisation et les violences			
8.2.1	Dignité et respect des personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe			
8.2.2	Prostitution/tr	avail du sexe		
0.2.2	1. Abolition	2	. Reconnaisance	
9.1	Formation et ressources pour la diversité sexuelle et de genres			
9.2.1	Reconnaissance des personnes intersexuées			
	Opération en bas âge –			
9.2.2	1. Interdiction 2. So pour une déc	utien ision éclairée	3 . Soutien et temps pour une décision éclairée	
0.2	Mention de sexe à l'état civil			
9.3	1. Ajout d'une 3e catégorie*	2. Men	tion de sexe optionnelle	
10.	Soutien aux femmes autochtones			
11.	Pour une économie respectueuse des femmes des	et des familles		

1. Proposition commune

aux femmes, aux familles et à la diversité des orientations sexuelles et de genres

Le projet de société de Québec solidaire implique des changements économiques et sociaux importants. La logique marchande doit être remplacée par une logique fondée sur le bien commun, qui passe par la préservation des ressources naturelles et une consommation responsable. La dimension féministe implique aussi des bouleversements dans nos agissements au quotidien, que ce soit dans la famille, au travail ou dans la vie en général. Il y a donc des propositions transversales à l'ensemble des thèmes du présent cahier.

Québec solidaire doit tout mettre en œuvre pour s'assurer que toutes les citoyennes et tous les citoyens puissent se développer et s'épanouir à leur manière, sans exposition à la discrimination ou à la violence. Il doit donc lutter contre toutes les formes d'oppression, notamment en tenant compte des divers facteurs d'oppression et des rapports de pouvoir qui définissent les rapports sociaux.

L'établissement d'une société solidaire et féministe passe par la critique du capitalisme et du patriarcat, y compris des intégrismes religieux qui en sont une manifestation. En effet les religions, de tout temps, ont constitué un système d'oppression à l'égard des femmes et des personnes vivant la diversité des orientations sexuelles et de genre. Les propositions du présent cahier qui visent une transformation sociale s'attaquent donc à toutes ces oppressions.

Il faut aussi aborder ces problématiques du point de vue de l'intersectionnalité, c'est-à-dire en identifiant les différentes formes de domination ou de discrimination que vit une même personne : par exemple, l'oppression raciste et hétérosexuelle que vit une femme lesbienne et noire.

Un des fondements de l'oppression, c'est l'ignorance. C'est pourquoi l'information et la sensibilisation sont fondamentales pour aider le Québec à atteindre cette transformation. Notamment, l'histoire des femmes, de leurs luttes et du féminisme, devrait être mieux connue de tous et toutes.

Le comité de l'enjeu 4 a reçu un grand nombre de propositions portant sur la sensibilisation et l'éducation. C'est notamment le cas des propositions 4.2 a), 8.2.1 e), 9.1, 10 a), portant sur la sensibilisation à des problèmes spécifiques. Voici d'abord une proposition générale sur la transformation des mentalités.

Proposition 1

Transformation des rôles sociaux et des mentalités

Considérant que bâtir une société juste, équitable et égalitaire implique des changements sociaux importants, y compris au niveau des mentalités, de la place des familles et des valeurs, Québec solidaire :

- a) adoptera des mesures pour favoriser et soutenir activement l'évolution des mentalités de tous et toutes ainsi que la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie;
- b) mettra en œuvre des politiques et des moyens concrets visant la transformation des rôles sociaux sexués, notamment pour lutter contre l'hypersexualisation et les images dégradantes de la sexualité, les violences faites aux femmes, et pour promouvoir l'égalité des genres ainsi que la responsabilité du partage équitable des tâches domestiques et des rôles parentaux.

2. Femmes et mondialisation

Le mouvement des femmes joue un rôle important sur la scène sociale québécoise. À partir de *La Marche du Pain et des Roses* de 1995, c'est au niveau international que ce mouvement québécois devient un chef de file, entre autres à la suite des mobilisations altermondialistes contre le libre-échange. Il participe à la mise sur pied de la *Marche Mondiale des femmes*, mouvement qui devient la référence internationale et contribue à l'élaboration de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. La *Marche mondiale des femmes* est toujours en action. Le mouvement féministe québécois se situe dans la foulée du mouvement des femmes au niveau international, avec lequel il maintient des liens étroits. Québec Solidaire doit continuer de se solidariser avec les femmes d'ici et d'ailleurs.

Les impacts de la militarisation sur les femmes seront abordés lors des travaux sur le programme qui traiteront de l'altermondialisation (Enjeu 5).

Proposition 2

Soutien à la Charte mondiale des femmes

Québec solidaire soutiendra la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* comme manifeste international de solidarité des femmes, et fera la promotion des cinq grandes valeurs exprimées dans cette Charte : liberté, égalité, solidarité, justice, paix.

Québec solidaire exprimera sa solidarité notamment :

- a) en appuyant les actions de solidarité et les mesures mises en place pour lutter contre les féminicides.
- b) en refusant toutes les tentatives d'instrumentaliser le féminisme à d'autres fins (exemple : envahir l'Afghanistan sous prétexte de libérer les femmes afghanes).

3. Pauvreté et travail

Traiter de la pauvreté et du travail sous une même thématique permet de mettre en lumière la situation réelle des femmes, y compris la réalité des femmes immigrantes. Il n'existe pas des femmes pauvres d'un côté, et des femmes au travail de l'autre. Il y a une continuité entre les femmes qui font du travail gratuit et invisible à la maison, les femmes pauvres, et les femmes à bas salaires dans les ghettos d'emplois sur le marché du travail. C'est là que se tisse le lien entre le patriarcat et le capitalisme : exploiter le travail gratuit des femmes à la maison tout comme celui à bas salaire des femmes sur le marché du travail pour réaliser des profits exorbitants.

Rappelons que plusieurs dispositions ont déjà été adoptées par Québec solidaire, telles que la baisse des heures de travail, la lutte contre les discriminations et les ghettos d'emploi, l'équité salariale, le revenu minimum garanti, etc. Vous trouverez ces propositions à <u>l'Annexe</u> 2 du cahier de participation. Ne sont donc retenues ici que les propositions qui apportent de nouveaux éléments à la thématique.

Proposition 3.1

Sortir de la pauvreté

Pour favoriser l'accès des femmes à des emplois qui leur permettent de sortir de la pauvreté, de vivre dignement et de réduire les écarts de rémunération, Québec solidaire s'engage à :

- a) revoir toutes les lois du travail pour y porter une attention à la situation particulière des femmes au travail:
- b) instaurer des mesures pour contrer les discriminations, notamment celles liées à l'âge et aux stéréotypes sexistes et de genres.

Les cercles citoyens ont été très prolifiques sur la situation des personnes immigrantes. Dans le contexte actuel, il nous apparait important de réaffirmer, en proposition distincte, l'engagement de QS pour une société ouverte et inclusive.

Proposition 3.2

Femmes immigrantes

Québec solidaire vise l'élimination de toutes les formes de discrimination, y compris au travail, que vivent les personnes immigrantes et plus particulièrement les femmes, par diverses mesures dont :

- a) par des mesures facilitant l'accueil y compris pour les enfants et les familles (comprenant la connaissance des lois québécoises et des droits du travail);
- b) l'accès aux stages rémunérés et aux stages d'intégration, y compris dans les organismes communautaires;
- c) l'instauration de programmes de mentorat pour la recherche d'emplois;
- d) des formations destinées aux employeurs, notamment en gestion, pour comprendre les différentes réalités culturelles:
- e) l'instauration, dans les services sociaux, de programmes à l'intention des personnes immigrantes, tenant compte des différences culturelles.

Pour sortir du silence le travail gratuit des femmes, il est important de reconnaître la valeur du travail domestique. Ce sont les contraintes liées à ce travail gratuit qui confinent les femmes, sur le marché du travail, à des emplois sous payés et féminisés. Les modèles stéréotypés y trouvent leur efficacité. Il faut aller plus loin que les mots et penser l'organisation sociale différemment. Les femmes ne doivent plus avoir à travailler gratuitement. Il faut prendre ces tâches en charge collectivement.

Proposition 3.3

Reconnaissance réelle du travail fait par les femmes

Pour sortir de l'invisibilité et de l'isolement le travail domestique effectué encore principalement par les femmes et favoriser une prise en charge collective de ce travail, Québec solidaire :

- a) favorisera l'implantation d'initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de réseautage, de solidarité et d'écologie, qui sortent de la logique marchande;
- b) appuiera le développement de services communautaires venant soutenir la réalisation de différentes tâches domestiques pour en faire des emplois décemment rémunérés (syndiqués, économie sociale, coopérative).

Les femmes vivent la pauvreté, mais aussi l'isolement. Des mesures de lutte à la pauvreté ont déjà été adoptées par Québec solidaire : la lutte contre la discrimination des femmes en emploi et les ghettos d'emplois féminins, le revenu minimum garanti, le régime universel de retraite prenant en compte le travail invisible, la politique de plein emploi et la limitation du recours au temps partiel non souhaité. Toutes ces mesures adoptées par QS auront un impact certain pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de travail des femmes. Ajoutons à cela de nouvelles mesures, notamment l'organisation communautaire et collective des femmes, afin de leur donner les moyens de s'organiser et de lutter contre l'appauvrissement.

Proposition 3.4

Des ressources adéquates

Pour lutter contre la pauvreté et l'isolement et pour tisser des liens de solidarité entre les femmes, Québec solidaire appuiera :

- a) le développement et le financement adéquat de réseaux de femmes dans chaque municipalité ou MRC et la mise en place de services aux femmes en difficulté, en complémentarité à ceux déjà offerts en matière de violence;
- b) le développement de services pour les personnes itinérantes, particulièrement pour les femmes et pour les personnes LGBTQIA+¹;
- c) l'adaptation des services d'aide urgente (refuges pour jeunes ou personnes itinérantes, services pour victimes d'agression sexuelle ou de violence domestique) aux besoins des personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles et pour assurer l'accessibilité et la sécurité de ces services pour les personnes transgenres, transsexuelles, de genres diversifiés et intersexués, qui se voient très souvent refuser l'accès à cause ou en dépit de leur identité de genre.

Lesbiennes, gai-es, bisexuel-les, transgenres ou transsexuel-les, queer, intersexe, allié-es et plus

4. Femmes et santé

Les femmes ont mené et mènent toujours des luttes importantes, entre autres pour l'accès à l'avortement libre et gratuit, la reconnaissance des sages-femmes, l'accès à la contraception.

L'autonomie des femmes passe par la reconnaissance de leur droit le plus strict de contrôler leur corps. Cela inclut le droit de choisir d'avoir ou non des enfants, de vivre leur sexualité, avec qui et comment elles le veulent. Les personnes doivent aussi avoir le droit de choisir leur identité de genre.

Dans le domaine de la santé, des mesures doivent être prises pour reconnaître les réalités et les besoins des femmes et de celles qui s'identifient comme telles.

Proposition 4.1

Santé des femmes

Considérant que la santé des femmes, incluant les femmes marginalisées, et la santé des personnes issues de la diversité sexuelle et de genres, passent par la reconnaissance du droit à leur propre autodétermination et au contrôle de leur corps, Québec solidaire s'engage à :

- a) prioriser les recherches en santé dans les domaines spécifiques aux femmes, comme la gynécologie, la fertilité, la contraception et la ménopause;
- b) favoriser un accès à des ressources en matière de santé et de services sociaux qui soient exemptes de préjugés, et voir à inclure des mesures pour réduire la marginalisation sociale.

Les questions de santé mentale touchent particulièrement les femmes. D'une part le travail invisible non-reconnu, les difficultés à concilier travail-famille-études-implication sociale, les soins aux proches, etc. sont des formes d'oppression liées à la socialisation des femmes et ont pour conséquence directe l'épuisement physique et psychologique des femmes.

D'autre part, la désinstitutionnalisation massive vécue au Québec a eu des conséquences directes sur les femmes qui, comme proches aidantes, ont dû et doivent encore pallier le manque de ressources pour les personnes atteintes de problèmes de santé mentale.

En complément aux services de santé de première ligne déjà prévus dans notre programme, il importe d'ajouter :

Proposition 4.2

Santé mentale

Constatant l'insuffisance des actions de prévention en santé psychologique et les impacts de la désinstitutionnalisation, Québec solidaire mettra en place des moyens efficaces qui tiennent compte des spécificités des femmes, y compris dans les milieux de travail, notamment :

- a) des actions pour lutter contre les préjugés envers les personnes atteintes de problèmes de santé mentale ;
- b) des programmes d'insertion et de réinsertion progressive au travail pour ces personnes ;
- c) le renforcement des services de première ligne en santé mentale, incluant le soutien aux proches aidantes.

5. Femmes, pouvoir et démocratie

Malgré les pas importants franchis en quelques décennies, la progression des femmes en politique et dans toutes les sphères du pouvoir ne leur a pas encore permis d'atteindre l'égalité de fait. La démocratie ne sera véritablement inclusive et égalitaire que lorsque l'ensemble des institutions et des instances décisionnelles sera composé en proportion égale d'hommes et de femmes et que l'exercice du pouvoir sera partagé équitablement. Aujourd'hui encore, l'univers politique, comme celui de la gouvernance en général, est une arène où prédominent les hommes et leur conception patriarcale de l'exercice du pouvoir. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures qui modifieront cette réalité.

Plusieurs positions adoptées à Québec solidaire traitent de la démocratie, notamment celles sur la parité et la réforme du mode de scrutin *(Congrès 2009*, propositions 28 à 31 *et Congrès 2011* portant sur l'enjeu 3, proposition 07-07). Québec solidaire a déjà adopté le « mode de scrutin mixte et compensatoire qui introduit la proportionnelle », incluant la règle de l'alternance femme-homme et tenant compte de la diversité culturelle. Cependant, il est apparu nécessaire de venir compléter ce thème.

5.1 Spécificité des femmes face au pouvoir

La parité entre hommes et femmes vise tous les niveaux politiques et publics et doit être assortie de mesures contraignantes et incitatives pour accroitre la représentation et le pouvoir des femmes en politique.

Proposition 5.1

Mesures incitatives pour la participation des femmes en politique

Québec solidaire élaborera une loi cadre qui, instaurera :

- a) l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis politiques;
- b) des mesures incitatives particulières s'adressant aux groupes minoritaires afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les niveaux politiques.

5.2 Participation des femmes à la démocratie

Québec solidaire a également adopté des positions portant sur la démocratie participative dans la gestion démocratique des services publics. L'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres) est la mesure devant être appliquée à tous les niveaux des politiques et des services publics.

En complément, les principes de l'analyse féministe² devraient aussi être appliqués dans le processus de l'Assemblée constituante ainsi que dans le contenu de la Constitution, en incluant les mêmes garanties de participation des femmes, y compris un droit de caucus durant la démarche.

Proposition 5.2.1

La démarche de la Constituante et les femmes

Dans le cadre de la démarche constituante, Québec solidaire :

- a) mettra en place des mesures d'accompagnement et de valorisation des femmes candidates à l'Assemblée constituante;
- b) assurera la conciliation famille-travail, notamment par la mise en place de garderies, d'un réseau de gardiennage mobile, d'horaires flexibles, de congés de maladie et de congés parentaux;
- c) inclura un droit de caucus des femmes durant la démarche de l'Assemblée constituante;
- d) inclura une analyse féministe, l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres) et une approche intersectionnelle³ dans l'élaboration des propositions de la Constitution.

L'analyse féministe, selon le modèle utilisé, n'Inclut pas nécessairement l'analyse différenciée selon les sexes. Cette dernière, connue sous le sigle ADS, est un outil d'analyse qui consiste à étudier spécifiquement les impacts négatifs ou différents qu'aura une mesure ou un programme sur les femmes. Par exemple, la mesure proposée atteint-elle plus négativement les femmes que les hommes?

L'intersectionnalité est une approche qui tient compte de l'ensemble des oppressions subies par une personne :par exemple une femme noire, handicapée, immigrante.

Proposition 5.2.2

Contenu de la Constitution et valeurs féministes

Tout en préservant l'autonomie de l'Assemblée constituante, Québec solidaire proposera d'inclure dans le projet de Constitution, les points suivants :

- a) le principe de parité dans les institutions politiques, les conseils d'administration des institutions publiques et privées, y compris au conseil des ministres;
- b) le mode de scrutin proportionnel mixte avec parité des candidatures et listes en alternance femmes-hommes en commençant par une femme;
- c) l'inclusion, par le gouvernement, d'une analyse féministe, de l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres) et de l'approche intersectionnelle dans l'élaboration de tous les programmes et politiques;
- d) un préambule à la Constitution du Québec inspiré de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* comme manifeste international de solidarité des femmes, et se réclamant des grandes valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice et de paix;
- e) le principe d'équité salariale et de lutte contre la discrimination en emploi pour les femmes;
- f) le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre comme motifs interdits de discrimination (en référence à l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*).

6. Une politique féministe au regard des familles

Québec solidaire a déjà adopté plusieurs positions progressistes sur l'humanisation du travail, la construction d'un système de santé public fort, la lutte à la pauvreté et aux injustices sociales ainsi que la reconnaissance du travail invisible, mesures qui allégeront le fardeau quotidien et structurel des familles. Pour offrir aux familles un soutien qui soit à la mesure de l'important rôle social qu'elles jouent, il faut aussi les soutenir dans leur transformation pour qu'elles deviennent un endroit de liberté, de partenariat égalitaire et de solidarité pour les membres qui les composent.

Les modèles familiaux sont maintenant très diversifiés; cependant, ils ne sont pas tous reconnus à leur juste valeur. Toutes les formes de familles existantes ou en devenir basées sur un modèle de rapports égalitaires entre adultes doivent être considérées et traitées de façon équitable, sans discrimination.

Plusieurs propositions concernant la famille et les personnes proches-aidantes ont déjà été adoptées dans les plateformes électorales de 2007 et 2008 (voir l'<u>Annexe 2</u> du Cahier de participation). Dans le contexte du programme, le comité de l'enjeu 4 propose d'y ajouter une loi-cadre sur la famille. Cette loi intégrerait les principes directeurs dont devrait s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et mesures touchant la famille dans l'ensemble des ministères et organismes publics. L'atteinte de l'égalité entre les sexes, le libre-choix, la reconnaissance sociale de la maternité et de la parentalité et la conciliation famille-travail-études-implication sociale seraient des principes au cœur de cette loi.

De l'enfance à la vieillesse, en passant par l'adolescence et l'âge adulte, les besoins et la place qu'on occupe dans la société changent. Le bien-être, l'épanouissement, les besoins et la valorisation de l'apport de chaque personne doivent être pris en compte et considérés à toutes les étapes qui marquent son passage à travers le temps. Le développement de liens intergénérationnels doit être valorisé, car de tels liens améliorent la qualité de vie des personnes et contribuent à enrichir la société.

Tout ce qui touche à la notion du droit familial (conjoint-es de fait, protection de la jeunesse, séparation, droits d'accès etc.) n'est pas traité ici : ce sera abordé lors des travaux sur le programme qui traiteront du système de justice. Ceci ne veut pas dire que ces points seront nécessairement abordés dans une optique de judiciarisation. Le but sera de traiter comme un ensemble tous les éléments touchant au droit familial.

Proposition 6.1

Vers une loi-cadre sur la famille

Dans le but d'intégrer les principes directeurs dont devraient s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement, (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui :

- a) mettra en place des mesures pour valoriser les personnes à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels;
- b) reconnaitra que la maternité, la paternité, la parentalité et les soins aux proches puissent d'abord être un choix, se vivre sans aucune forme d'appauvrissement et dans un partage équitable de tous les avantages sociaux, tout en soutenant l'épanouissement social;
- c) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille-travail-étudesimplication sociale.

Proposition 6.2

6.2 Reconnaissance et valorisation des différents modèles familiaux

Québec solidaire reconnaitra pleinement les compétences parentales et la richesse des différents modèles familiaux égalitaires, incluant les parents qui ne vivent pas ensemble et ce, notamment :

- a) en prenant des mesures pour lutter contre l'hétéronormativité⁴, les stéréotypes de genres, les modèles familiaux inégalitaires et l'ensemble des représentations sociales qui contribuent à enlever aux familles des possibilités de se développer librement et/ou d'être pleinement reconnues;
- b) en assurant un traitement équitable à tous les types de famille et aux individus qui les composent.

⁴ Hétéronormativité : la norme sociale qui conçoit le couple et la famille comme étant basés sur la relation d'un homme et d'une femme, excluant de ce fait les couples homosexuels.

7. Services éducatifs à la petite enfance

L'État doit offrir des services de qualité, accessibles et disponibles, tout en respectant le choix et le droit des parents d'y recourir ou de rester à la maison avec leur enfant, à temps plein ou à temps partiel. Des services accessibles et disponibles, c'est-à-dire à faible coût ou gratuits, à faible distance, avec des horaires qui favorisent la conciliation famille-travail-études-implication sociale et ce, toute l'année.

Les institutions ne sont pas seules à pouvoir répondre aux divers besoins des enfants : la famille, en premier lieu, et le milieu communautaire, ont un rôle que l'État doit reconnaître et soutenir.

Pour ce faire, il ne faut pas chercher une compétition entre les services et les approches, mais plutôt une complémentarité et une coordination entre eux.

Proposition 7.

Principes pour une politique des services à la petite enfance

Québec solidaire proposera une politique nationale des services éducatifs à la petite enfance. Intégrant l'ensemble des services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans, cette politique :

- a) visera le développement global de l'enfant (dimensions cognitive, physique, affective, sociale, etc.) et le soutien aux familles et au rôle parental;
- b) reconnaîtra le rôle éducatif des parents ainsi que leurs compétences parentales;
- c) favorisera la conciliation famille-travail, famille-études et famille-travail-études, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles;
- d) favorisera une offre et une gestion non commerciales des services, développés en réseau public ou d'économie sociale;
- e) rendra ces services disponibles, accessibles financièrement (voire gratuits) et géographiquement à toutes les familles du Québec;
- f) offrira diverses possibilités de services éducatifs reposant sur une pluralité d'approches complémentaires de manière à respecter le caractère volontaire de l'accès aux services et à répondre au choix des parents, y compris le choix de garder leurs enfants à la maison;
- g) reconnaîtra le rôle et l'engagement des parents et du personnel des services en privilégiant des mécanismes de gestion démocratique et participative qui leur accordent une place constructive importante dans les consultations et les décisions qui concernent les grandes orientations de ces service;
- h) favorisera une concertation régionale et locale, en incluant les différents milieux (services de garde, scolaire, communautaire, santé et services sociaux) et les parents, afin d'offrir et de coordonner une diversité de services en disposant des moyens appropriés.

8. Hypersexualisation, violences et prostitution/ travail du sexe 8.1 Hypersexualisation et violences Le patriarcat est le système d'oppression et de domination des hommes sur les femmes. Parmi les principales manifestations de ce système d'oppression figurent les violences faites aux femmes telles que la violence conjugale, économique, psychologique. Elles sont de plusieurs ordres mais toutes aussi dévastatrices les unes que les autres. Le mépris des

femmes et la culture du viol se sont répandus à la grandeur de la planète. La publicité et les médias ont accentué l'idée de la femme-objet. Le corps des femmes est de plus en plus une marchandise pour vendre d'autres marchandises. Québec solidaire soutiendra les femmes

dans leurs luttes pour le respect de leur corps.

Proposition 8.1

Lutte contre l'hypersexualisation et les violences

Québec solidaire :

- a) agira contre la culture du viol, les stéréotypes sexistes, l'hypersexualisation, l'hétéronormativité⁵, la traite des femmes et des enfants, notamment en encadrant la production d'images dans le but de prévenir la publicité dégradante et méprisante pour l'égalité des sexes ou qui valorise des modèles corporels uniques, en prenant en considération tous les espaces médiatiques;
- b) prendra des mesures et soutiendra les initiatives pour combattre les violences sexuelles et conjugales et toute forme de violence familiale.

8.2 Prostitution/ Travail du sexe

Le cahier de participation ne contenait pas de texte de réflexion ni d'analyse concernant la prostitution/ le travail du sexe. Ce n'était pas un oubli. Le comité de l'enjeu 4 attendait à cet égard le résultat des travaux des *États généraux de l'action et de l'analyse féministes* qui se sont tenus en novembre 2013. Pour éclairer maintenant la réflexion et les débats sur cette question, un document visant à sortir des sentiers de deux positions antagonistes pour chercher une troisième voie plus rassembleuse est maintenant disponible. Nous vous invitons fortement à le lire avant d'amorcer les débats sur cette question. Le titre du document est *Prostitution/ travail du sexe - À la recherche d'une position rassembleuse*.

Les enjeux touchant la prostitution/ le travail du sexe sont très complexes. Le mouvement des femmes est actuellement traversé par plusieurs courants, dont deux bien distincts : reconnaître le travail du sexe comme un travail, ou viser l'abolition de la prostitution. Étant donné que ces positions divisent, le comité d'enjeu a choisi de présenter les éléments qui sont susceptibles de rallier les deux tendances. Ces positions s'inscrivent dans une perspective de réduction des méfaits, puisqu'il existe des femmes qui n'ont pas le plein choix de faire ou non de la prostitution/du travail du sexe, mais il existe aussi des femmes adultes qui font ce choix.

Hétéronormativité : la norme sociale qui conçoit le couple et la famille comme étant basés sur la relation d'un homme et d'une femme, excluant de ce fait les couples homosexuels.

Proposition 8.2.1

Dignité et respect des personnes prostituées/ travailleuses et travailleurs du sexe

Québec solidaire s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer la prostitution/ le travail du sexe, priorisent les droits fondamentaux des personnes prostituées/ travailleuses et travailleurs du sexe (dont le droit à la vie, à la sécurité et à la liberté) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits.

Concernant la situation des personnes, il faut :

- a) reconnaitre le droit des personnes de disposer de leur corps comme elles l'entendent;
- b) déjudiciariser les personnes prostituées/ les travailleuses et travailleurs du sexe et dénoncer toute forme de harcèlement et de profilage par les services policiers;
- c) lutter contre la violence, l'exploitation (notamment par les proxénètes) et l'absence de plein consentement qui peuvent être présentes dans la prostitution/ le travail du sexe;
- d) mettre en place du soutien social et des alternatives économiques à l'entrée dans la prostitution/ le travail du sexe ainsi que pour les personnes qui souhaitent en sortir;
- e) sensibiliser la population, et les hommes en particulier, quant à :
 - i. la stigmatisation que peuvent vivre les personnes prostituées/ travailleuses du sexe, comme si elles étaient des citoyennes de seconde zone;
 - ii. les risques de violence contre ces personnes et le harcèlement dont elles peuvent être victimes:
 - iii. les risques de violence et le harcèlement contre d'autres personnes qui ne sont pas prostituées/ travailleuses du sexe, par exemple des femmes qui se font aborder pour services sexuels dans les rues de certains quartiers;
- f) soutenir les initiatives des personnes prostituées/ travailleurs-euses du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.

Des cercles citoyens ont formulé des propositions reprenant les deux principales positions, inconciliables, qui sont présentes dans la société. Le Congrès pourra adopter l'une ou l'autre de ces options, ou choisir de ne pas se prononcer s'il juge satisfaisante la propositions 8.2.1. Dans ce cas, il pourrait les référer (pour y revenir plus tard) ou les déposer (pour clore le débat).

8.2.2 – Prostitution/ travail du sexe				
Option 1	Option 2			
Abolition de la prostitution	Reconnaissance du travail du sexe			
Considérant que l'exploitation sexuelle	Québec solidaire :			
(pornographie, prostitution adulte et juvénile de même que la traite des personnes) est une forme de violence, et qu'elle touche surtout les femmes et les enfants,	a) appuie les travailleuses et travailleurs du sexe dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité;			
Québec solidaire agira dans le sens de l'abolition de l'exploitation sexuelle en proposant des mesures visant à réprimer la demande et le proxénétisme en matière d'exploitation sexuelle.	b) s'engage à cet égard à rejeter toute législation qui rendrait criminels l'achat et la vente de services sexuels entre adultes consentants, ainsi que les tierces personnes qui facilitent cette activité.			

9. Diversité des orientations et des identités sexuelles et de genres

Les minorités sexuelles vivent des discriminations particulières et complexes. La société exclut des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou encore des spécificités atypiques de leur corps (personnes intersexuées).

Bien que le projet de loi 35 (2013, chapitre 27) modifiant *le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits* ait permis de reconnaître certains droits et de régler un certain nombre de problèmes juridiques que vivaient les personnes « trans » quant à l'établissement d'un changement de nom ou de sexe, tout n'a cependant pas été réglé.

9.1 La diversité sexuelle

Cette lutte aux oppressions spécifiques (homophobie, transphobie, hétérosexisme et cissexisme⁶), oppressions qui sont souvent le lot des personnes vivant la diversité sexuelle et de genres, passe entre autres par de la formation, d'abord pour comprendre la problématique, et ensuite pour mieux outiller les différentes personnes, intervenantes, professionnelles ou autres, ainsi que par la mise en place des ressources spécialisées.

_

Cissexisme: Système d'oppression que vivent les personnes dont le genre ne correspond pas à ce qui est considéré comme normal dans un système binaire, hommes-femmes. Le cissexisme est une attitude, provenant de croyances et de préjugés, qui consiste à croire qu'il n'existe que 2 genres biologiquement définis et que cette forme d'identité sexuelle soit la seule normale et valide. Ce terme se rapporte au terme « sexualité normative » et signifie le renforcement des normes sexuelles classiques et l'illégitimité des identités non conformes à ces normes. Ainsi, les personnes « trans » seront vues comme inférieures aux personnes cisexuelles (dont l'identité sexuelle, homme ou femme est conventionnelle). Une personne dont l'identité sexuelle reste indéfinie (intersexe, en réflexion, en processus de transformation, etc) est régulièrement victime de cissexisme quand elle doit cocher sur un formulaire H ou F. Voir notamment Julia Serano (2007) http://cfsontario.ca/fr/section/199, consulté le 13 janvier 2014.

Proposition 9.1

Formation et ressources pour la diversité sexuelle et de genres

Québec solidaire reconnaît l'existence d'une oppression spécifique des personnes issues de la diversité sexuelle (LGBTQIA+)⁷. Ces personnes vivent une violence systémique dans leur milieu de vie, tant en région qu'en ville, ainsi qu'au sein de leur propre communauté. Les politiques de Québec solidaire prendront donc en considération les besoins de ces communautés, par les mesures suivantes :

- a) assurer la formation du personnel et/ou la mise en place de politiques spécifiques contre l'homophobie, la transphobie, l'hétérosexisme et le cissexisme dans les organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la sécurité publique, ainsi que lors de l'adhésion aux ordres professionnels oeuvrant dans ces domaines;
- b) déployer des services spécifiques dans l'ensemble des régions du Québec.

9.2 L'intersexualité

Certaines personnes (entre 1,7 % et 4 % selon les estimés) naissent avec des organes génitaux « atypiques », c'est-à-dire qui ne correspondent pas aux normes médicales établies. Contrairement à la croyance générale, ces personnes ne possèdent pas les deux sexes, mais plutôt un mélange des caractéristiques sexuelles féminines et masculines : hormones, chromosomes, gonades, organes génitaux et caractéristiques sexuelles secondaires (la pilosité par exemple).

Se pose alors la question du choix. Habituellement, le médecin, avec l'accord des parents, décide dès la naissance de remédier à cette situation pour « normaliser » le corps de l'enfant vers un sexe ou l'autre par des chirurgies et de l'hormonothérapie. Ces chirurgies, qui entraînent souvent une perte de sensibilité génitale, se font généralement sur des bébés ou de très jeunes enfants qui ne sont pas aptes à donner leur consentement. Elles détruisent du tissu érogène sain et peuvent impliquer la stérilisation en plus d'entraîner, pour certaines personnes, de profondes souffrances psychologiques au long de la vie.

⁷ Lesbiennes, gais-es, bisexuels-les, transgenres ou transsexuelles, queer, intersexe, alliés-es et plus

Notamment, il arrive que le choix fait ne corresponde pas à l'identité ressentie plus tard par la personne elle-même. Doit-on « rendre normal » le corps dès la naissance? ou attendre que la personne soit en mesure de décider pour elle-même?

Proposition 9.2.1

Reconnaissance des personnes intersexuées

Afin de respecter et de reconnaître les droits des personnes intersexuées, Québec solidaire visera à :

- a) soutenir la création d'organismes communautaires spécifiques à la réalité des personnes intersexuées;
- b) promouvoir l'avancement des connaissances bio-psycho-sociales afin d'améliorer la prise en charge de cette problématique, y compris la pratique professionnelle (médicale et autre).

Le <u>mouvement intersexe international revendique</u> la fin des chirurgies esthétiques qui visent à normaliser les corps des enfants intersexués. Dans le même sens, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la question de la torture « demande instamment à tous les États d'abroger toute loi qui autorise les traitements médicaux invasifs ou irréversibles, notamment la chirurgie normalisatrice de l'appareil génital imposée (...) sans le consentement libre et éclairé de la personne concernée » (A/HRC/22/53 p. 25).

Outre le point de vue des personnes intersexuées, principales concernées et par conséquent principales personnes expertes à l'égard de leur condition, cette option met en jeu la responsabilité des parents et leur capacité à accepter pour eux et leur enfant une situation de marginalité, considérant qu'il s'agit d'une réalité fort peu connue. D'autre part, nous ne disposons pas d'études longitudinales qui mesureraient l'impact à court, moyen et long terme du fait d'intervenir ou de ne pas intervenir. Nous mettons au jeu deux proposition alternatives qui cherchent à tenir compte de ces autres facteurs, espérant ainsi nourrir la réflexion et le débat. Il convient de s'inspirer des meilleures pratiques en matière d'évolution des droits des patients⁸.

Pour une société solidaire et féministe - Cahier de perspectives - Novembre 2014

L'apport immense des contributions des patients dans le cas de conditions mal connues ne fait plus aucun doute. On doit apprendre des initiatives des groupes actifs dans la défense des droits des patients (patient advocacy, health advocacy, etc.).

Proposition 9.2.2 – Opération en bas âge

Option 1 Interdiction	Option 2 Soutien	Option 3 Soutien et temps
•	•	•

9.3 Mention de sexe

La mention de sexe sur le certificat de naissance, le F ou M actuel, pose problème à beaucoup de personnes dites « trans » ou « intersexuées » : elles ne se reconnaissent tout simplement pas. Des dispositions visant à ajouter une troisième catégorie pour ces personnes ont été prises en Australie, au Pakistan et au Népal au cours des dernières années.

Cependant, plusieurs groupes demandent que la mention de sexe soit retirée de l'ensemble des documents légaux dont nous disposons (tout comme la « race » l'a été il y a plusieurs années). Par ailleurs d'autres groupes, féministes notamment, s'inquiètent des répercussions que pourrait avoir ce retrait sur les statistiques⁹, sur la reconnaissance d'une oppression systémique faite aux femmes et sur les mesures correctrices qui en découlent. Comment s'assurer de respecter l'identité des personnes dont l'identité de genre n'est pas conforme à la norme établie?

Proposition 9.3 - Mention de sexe à l'état civil

Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre, Québec solidaire modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour

Option 1 Ajout d'une 3e catégorie	Option 2 Mention de sexe optionnelle
permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme.	que la mention de sexe sur les actes, certificats ou attestation de l'état civil soit volontaire et optionnelle.

9

On s'appuie sur les statistiques pour mettre en place des programmes et mesures d'accès à l'égalité.

10. Femmes autochtones

Dès sa fondation, Québec solidaire a établi que sa relation avec les peuples autochtones serait une relation de nation à nation, d'égal à égal. C'est en reconnaissant et respectant leur droit à l'autodétermination, que nous appuyons les revendications des femmes autochtones.

Leur participation au mouvement *Idle no more* n'est pas la première des nombreuses luttes menées par des femmes autochtones ici et ailleurs dans le monde. L'oppression envers les peuples autochtones dure depuis les débuts de la colonie, où l'imposition du système patriarcal des peuples colonisateurs fut une perturbation majeure des valeurs des familles autochtones. À cela, on doit ajouter la *Loi sur les Indiens* de 1867, loi canadienne fondée sur la philosophie coloniale de l'ouest dont les buts non avoués étaient d'assimiler les autochtones et de prendre possession des terres et des ressources naturelles. La perte d'identité autochtone s'est manifestée de façon plus cruciale encore pour les femmes qui perdaient leur « statut d'Indien » dès qu'elles épousaient un « Blanc ». Plus encore que les hommes autochtones, elles y perdaient aussi leurs biens. L'imposition de valeurs par la Loi et par des modes d'administration différents de la part de gouvernements colonisateurs a contribué à dénaturer leur culture.

Aussi, c'est par une meilleure connaissance de l'histoire des peuples autochtones et la reconnaissance des traumatismes historiques qu'il sera possible d'apporter un soutien aux services développés par les femmes autochtones qui répondent réellement à leurs besoins et leur quête de « guérison ».

Les femmes autochtones courent un risque plus grand que tout autre groupe au Canada d'être victimes de violence en milieu familial. La gravité et les impacts de la violence conjugale sont également plus marqués. Plusieurs facteurs sont en cause : mentionnons l'effondrement d'une vie familiale associée aux séjours des enfants dans les pensionnats, le racisme à l'endroit des peuples autochtones, l'impact du colonialisme sur les valeurs, la tradition et la culture, ainsi que les logements surpeuplés et inférieurs aux normes.

Bien que les questions de la violence faite aux femmes et de la sensibilisation des personnes intervenantes à des problématiques particulières aient déjà été abordées à Québec solidaire, la pertinence de considérer de façon spécifique la situation des femmes autochtones demeure.

Dès ses premières plateformes électorales, en 2007 et 2008, Québec solidaire avait adopté le principe d'« appuyer fermement les démarches des femmes autochtones du Québec en faveur du respect de leurs droits fondamentaux, en particulier le droit à la sécurité ». Cet élément étant une orientation générale, et non un simple engagement électoral, il sera réintroduit automatiquement dans le programme. Comme il a déjà été adopté par Québec solidaire, il n'est pas nécessaire de le soumettre à nouveau au vote.

Proposition 10

Soutien aux femmes autochtones

Québec solidaire reconnaît les traumatismes laissés par le rôle colonialiste historique de notre peuple et les oppressions vécues par les peuples autochtones. Dans le respect du droit des femmes autochtones à l'autodétermination, il s'engage à travailler de concert avec elles contre la discrimination, la violence et l'exclusion à leur égard, notamment par :

- a) la mise en place de mesures pour lutter contre les préjugés colonialistes, sexistes et racistes à l'égard des femmes autochtones;
- b) l'instauration de mesures visant à mettre fin aux assassinats et aux disparitions de femmes autochtones.

11. Femmes, familles et économie

Les « booms économiques » provoqués par les « grands chantiers économiques » (*Le plan Nord, le Nord pour tous* ou *la Romaine*) tels que la construction des grands barrages hydroélectriques ainsi que ceux, cycliques, en lien avec le prix des ressources naturelles dans les régions dites « ressources » entrainent des effets pervers pour les familles et particulièrement pour les femmes, bien qu'ils produisent des emplois très bien rémunérés (subventionnés par l'État¹⁰).

Peu de femmes sont employées sur ces chantiers, dans les forêts et les mines, sauf pour les emplois moins bien rémunérés, comme l'entretien ménager et la cuisine. La presque totalité des emplois créés sont des emplois traditionnellement masculins. Le contexte dans lequel ces emplois se développent¹¹ explique aussi l'absence des femmes : camps de travail, horaires par rotation, sans milieu de vie sur le lieu du travail. Ces chantiers se développent sans créer de nouvelles communautés, on ne construit que des villages-dortoirs temporaires. Les travailleurs, doivent se déplacer¹² pour travailler : c'est ce qu'on appelle le *fly in/ fly out* ou *emploi navette*.

Augmentation du travail invisible des femmes

Les femmes « gardent le fort » pendant l'absence de « leur homme », elles assument l'ensemble des tâches familiales, que ce soit l'éducation des enfants, l'entretien de la maison, etc. Lors des congés après une longue absence, le père (se culpabilisant de son absence et fatigué du travail intense et continu) est souvent peu enclin à assumer ses responsabilités familiales et à contribuer aux tâches : il est en mode « vacances ». Si la conjointe est sur le marché du travail, la pression est grande pour qu'elle essaie d'avoir des congés. Le rythme de travail est très différent dans le couple si l'un fait 21 jours de travail suivis de 14 jours de congé alors que l'autre travaille 5 jours par semaine. Il devient compliqué et coûteux de trouver des services de garde adaptés. S'appuyant sur le salaire du conjoint qui est meilleur, beaucoup de femmes quittent leur emploi, perdent les avantages liés au travail (expertises, fonds de retraite, autonomie financière) et deviennent financièrement dépendantes des conjoints. Comme, de façon générale, plusieurs couples se séparent, l'impact est encore plus important à moyen terme.

¹⁰ Institut de recherche et d'informations socio-économiques. À qui profite le Plan Nord? Mars 2012. 8 pages. http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/04/Note-Plan-Nord-web-3.pdf

¹¹ IRIS, op. cit, p.2.

¹² Les Normes du travail permettent des périodes continues sans congé.

Il est clair que cela conduit à une augmentation des inégalités sociales avec ce qui en découle¹³ : consommation, prostitution, criminalité, grossesses précoces... Actuellement, c'est en Abitibi-Ouest qu'il y a le plus de mines actives et pourtant, les demandes à la banque alimentaire sont en hausse!

On peut en conclure que les « entreprises chantiers » réussissent en grande partie grâce au travail invisible des femmes, à un soutien financier (des contribuables) de l'État pour les externalités (infrastructures telles qu'aéroports et routes) et par des subventions salariales importantes. Le tout entrainant des impacts sociaux qui ne sont pas suffisamment évalués. Permettre aux femmes d'accéder à ces métiers traditionnellement masculins ne suffit pas : il faut revoir le modèle de développement.

Proposition 11.

Pour une économie respectueuse des femmes et des familles

Québec solidaire s'engage à revoir le modèle de développement économique actuel afin de contrer les impacts négatifs qu'il engendre notamment pour les femmes et les familles. Pour ce faire, chaque grand projet de développement économique (ex.: gestion des ressources naturelles) devra faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes dont les résultats devront être pris en compte pour assurer à toutes et tous de participer au développement, sans en subir les impacts négatifs.

_

Pour plus d'informations concernant l'impact des inégalités sociales, voir le livre de Richard Wilkinson et Kate Pickett. *L'égalité*, *c'est mieux*, chez Écosociété, publié en 2013.

Liste des références Internet citées dans le texte

Déclaration de principes :

http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2013/01/Déclaration-de-principes-2006.pdf

* Formulaire pour les amendements et les nouvelles propositions

http://intranet2.guebecsolidaire.net/accesdocument/?ID=1361

* Cahier de participation de l'Enjeu 4

http://intranet2.quebecsolidaire.net/158/2013/05/08/cahier-de-participation-de-lenjeu-4/

* Annexe 2 du cahier de participation

http://intranet2.guebecsolidaire.net/accesdocument/accesdocument/?ID=1003

* Définition du programme

http://intranet2.guebecsolidaire.net/accesdocument/?ID=468

Charte mondiale des femmes pour l'humanité

http://www.google.fr/url?

q=http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/publications/devlocal_reg/Charte%2520mondiale %2520des%2520femmes%2520pour%2520l'humanite.pdf&sa=U&ei=2wCAUdXeGou50AH8-vYHoBw&ved=0CBwQFjAA&usg=AFQjCNHpBpkPYxQwHsMbpVK6PA-ta0LlbA

* Site Intranet de l'Enjeu 4

http://intranet2.guebecsolidaire.net/accueil-minisite/?ID=158

Mouvement intersexe international

http://www.ilga-europe.org/home/news/latest/intersex forum 2013

Rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A-HRC-22-53 FR.pdf

Tout membre en règle peut accéder à l'Intranet en cliquant sur le lien pour obtenir un mot de passe. Lisez la section « PAS ACCÈS? » de la page *Bienvenue sur l'Intranet de Québec solidaire!*

^{*} Liens vers l'Intranet de Québec solidaire.